



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 28 juin 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 4

DÉCISION N° 506255/ARM/SGA/SID/ESID-TLN/D/DO/PLAN/BED

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.

Du 24 juin 2024

DÉCISION N° 506255/ARM/SGA/SID/ESID-TLN/D/DO/PLAN/BED portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.

Du 24 juin 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 0 7 0 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 511763/ARM/SGA/SID/ESID-TLN/D/DO/PLAN/BED du 15 novembre 2023 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.](#)

Référence de publication :

Le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu le décret du 31 mai 2024 portant nomination d'officiers généraux, notamment son article 3 (JO n° 126 du 1er juin 2024, texte n° 40) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ,

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de valider les actes dans le système d'information financier CHORUS :

- au titre du rôle de « responsable des engagements juridiques » :

- **Guirchoun** Stéphane, adjoint administratif principal de 2^e classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Lenerand** Jean-Marc, adjoint administratif (AA), agent de comptabilité-finances ;
- **Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrication de 2^e classe (TSEF2), chef de la section « exécution de la dépense » ;
- **Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;
- **Montoya** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;

- au titre du rôle de « certificateur du service fait » :

- **Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;
- **Lenerand** Jean-Marc, adjoint administratif (AA), agent de comptabilité-finances ;
- **Guirchoun** Stéphane, adjoint administratif principal de 2^e classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Audigier** Christine, adjointe administrative principale de 1^{re} classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;
- **Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrication de 2^e classe (TSEF2), chef de la section « exécution de la dépense » ;
- **Berthelot** Grégory, adjoint administratif principal de 2^e classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Gamel** Muriel, adjointe administrative principale de 1^{re} classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;
- **Camus** Delphine, adjointe administrative (AA), agent de comptabilité-finances ;
- **Reus** Corinne, adjointe administrative principale de 2^e classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Trefcon** Claire, adjointe administrative (AA), agent de comptabilité-finances ;

- au titre de « responsable des demandes de paiement » :

- **Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;
- **Guirchoun** Stéphane, adjoint administratif principal de 2^e classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrication de 2^e classe (TSEF2), chef de la section « exécution de la dépense » ;
- **Berthelot** Grégory, adjoint administratif principal de 2^e classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;
- **Montoya** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;

- au titre de « responsable des recettes non fiscales » :

- **Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;

- **Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrication de 2^e classe (TSEF2), chef de la section « exécution de la dépense » ;
- **Montoya** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;

- au titre de « responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations » :

- **Nanglard** Florence, adjointe administrative principale de 1^{re} classe (AAP1), assistante comptable des immobilisations.

Art. 2. Délégation est donnée à l'effet de signer les dépenses dont l'ordre de payer ne fait pas l'objet d'une dématérialisation dans CHORUS à :

- **Regnault** Hervé, ingénieur en chef de 1^{re} classe (IC1), chef de la division PLAN.

Art. 3. La décision N° 511763/ARM/SGA/SID/ESID-TLN/D/DO/PLAN/BED du 15 novembre 2023 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon est abrogée.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le directeur de l'établissement du service d'infrastructure
de la défense de Toulon et par suppléance :

L'ingénieur civil de la défense hors-classe,

Patrick BERNARD.